

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le 30 septembre 2022 à 20h30

Président de séance :

- Mr Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance :

- Mme Christine MAGAUD
- Mme Régine CHARRET

Membres présents ou représentés :

- Mr Cédric BONHOMME
- Mr Sylvain LEVET
- Mme Nathalie PANAZZA
- Mme Véronique FAURE
- Mme Gaëlle DEAL
- Mme Bernadette EL ASRI
- Mme Yvette CREPET
- Mr Jean-Claude MAYEUX
- Mr Didier POMMIER (pouvoir à Sylvain LEVET)
- Mr Pierre PONTVIANNE (pouvoir à Bernadette EL ASRI)
- Mr Jean-Louis VRAY (pouvoir à Alain LIMOUSIN)
- Mr Bernard ORIOL (pouvoir à Régine CHARRET)

Quorum :

Quinze élus présents ou représentés sur quinze

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.
- Réforme de la publicité des actes.
- Personnel
- Ecole
- Travaux en cours
- LFA
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 26 août 2022 :

Après lecture en séance du compte rendu du précédent conseil municipal, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Personnel :

- Plusieurs arrêts maladies perturbent le bon fonctionnement de l'école : l'un jusqu'au 14 octobre 2022, l'autre jusqu'au 4 octobre 2022 et le dernier jusqu'au 21 octobre 2022. De plus, rupture le 30 septembre 2022 du contrat aidé, signé avec le Département, car l'essai n'a pas été concluant. Nous avons fait appel à la Promotion de l'emploi pour pallier à ce manque d'effectifs.

La Commune recherche un nouveau contrat aidé par la mission locale ou le Département.

- Suite à la mise en retraite pour invalidité d'un agent le 1^{er} juin 2022, il avait été demandé au CTI (Comité Technique Intercommunal), de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de 18h par semaine et créer un poste d'adjoint administratif de 15h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2023. Le CTI ayant donné une réponse favorable, il est nécessaire de publier la vacance du poste. Une délibération est prise en ce sens.
- Suite à l'arrêt maladie d'un des agents du service technique employé par la Promotion de l'emploi et qui risque de perdurer, le Conseil décide que pendant la période hivernale il n'est pas nécessaire de le remplacer. La situation sera revue plus tard.

Formation SST : (sauveteur secouriste du travail)

- Un devis de la société PrevHom d'un montant de 1200 euros TTC est validé par le Conseil pour 10 personnes. Cette formation aura lieu les 19 et 20 décembre 2022.

Ecole :

- La rentrée s'est bien déroulée. Le Conseil constate et regrette une baisse régulière des effectifs d'année en année (105 enfants inscrits) malgré les moyens mis en place pour l'école. Monsieur le Maire a rendez-vous le 25 novembre avec l'inspecteur de l'Académie afin de discuter du maintien du nombre de classes et du fonctionnement de l'école.

Travaux en cours :

- Dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments communaux, au titre du dispositif « Eco Energie Tertiaire » et l'augmentation du coût de l'énergie, le SIEL a fait une proposition de télégestion. En effet, le Conseil Municipal avec l'aide du SIEL, réfléchit à la mise en place d'une télégestion pour optimiser la gestion de la chaufferie bois, de la sous-station de la mairie et des CTA (centrale de traitement d'air) de l'école. Le SIEL propose un coût prévisionnel pour l'installation du système de télégestion à 12 757.84€ HT, subventionné à hauteur de 2 209.57€ HT, et le coût de la maintenance à 263€ par an. Le Conseil donne son accord et une délibération est prise en ce sens.
Pour rappel, concernant l'éclairage public et toujours dans un souci d'économie de l'énergie, les lampes énergivores de la traversée du bourg vont être changées par des LED. Le Conseil décide de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public de 22h à 6h.
- Un nouveau tracé ENEDIS pour l'enterrement des lignes électriques a été communiqué à la mairie. Celui-ci convient à la commune car il ne traversera plus, comme initialement prévu, le Bourg de Luriecq.

- Le dossier de demande de subvention concernant le projet de création d'un Pump Track est parvenu aux services concernés. Ce dossier étant complet, il passera prochainement en commission.
- Des travaux de voirie sur plusieurs chemins ruraux ont été effectués par l'entreprise MANU GAUCHET pour un montant de 16 000 euros TTC.
- À la suite de la dégradation des toilettes publiques rendues inutilisables, le Conseil envisage de les réinstaller dans un endroit plus visible et plus accessible. Plusieurs devis seront demandés. La société SAGELEC nous fera part de leurs systèmes de toilettes publiques et de leurs propositions de prix. Une rencontre est prévue le 4 octobre.

LFA

- L'arrêt de Bus de Fougerolles (sens Luriecq /St Bonnet) va être déplacé sur l'emplacement à proximité du carrefour de la RD 498 et la RD5. Un aménagement piétonnier sera réalisé par LFa entre l'arrêt de bus actuel et le nouvel arrêt prévu le long de la RD 498.
- Suite à la réorganisation des stations d'épuration (fonctionnement et fauchage), une visite a eu lieu le 28 septembre avec les agents de LFa et la commune de Luriecq.

Questions diverses :

- Le conseil ne donne pas suite à la proposition de VALOCIM pour les antennes relais.
- Une proposition de l'opérateur KERTEL pour la téléphonie nous a paru intéressante au niveau du coût et des services. Le conseil donne son accord de principe et laisse au maire le soin de finaliser le dossier.
- Le Maire fait part aux conseillers du courrier reçu par M. BOUDON concernant l'achat de terrain communal aux droits de sa maison. Le conseil serait plutôt défavorable et une rencontre sera organisée avec M. BOUDON pour en discuter.
- Le Maire fait part aux conseillers du courrier reçu par M. VARAGNAT concernant l'achat d'une partie du terrain du Clos du Tilleul. Le conseil donne un avis défavorable suite au projet d'avenir du Clos du Tilleul.
- Une pétition des habitants des immeubles BATIR ET LOGER, a été reçue en mairie, se plaignant du stationnement gênant d'une voiture, afin de sortir de chez eux pour emprunter la RD 498. Le conseil s'engage à rencontrer le propriétaire de ce véhicule pour trouver une solution.
- Portage de repas par l'ADMR : Une délibération est prise pour une subvention d'un montant de 1605 euros.

- DIA PENARD VISSAC/PEYRARD : Le Conseil ne préempte pas.
- Le repas des anciens aura lieu samedi 1er octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 23h10.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 28 octobre 2022 à 20H30.

Le Président de séance :

Mr Alain LIMOUSIN



Les secrétaires de séance :

Mme Christine MAGAUD



Mme Régine CHARRET